



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 29 septembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4 (information), 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 19h30 et levée à 22h30.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.4), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'au 0.4), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 0.4), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 6.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.8) Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Oriane DELAGUE Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER) La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Pascale HANUS Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER (jusqu'au 5.4), Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Christine BITSCHENE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUÉT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 2.5) Vaire-Arcier : M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessous : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET, Mme Sylvie WANLIN, Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY Franois : M. Eric PETIT Montfaucon : Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Rancenay : M. Michel LETHIER Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : Mme Valérie BRIOT

Secrétaire de séance : M. André AVIS

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, MP. MARQUIS, S. RUTKOWSKI, MJ. BERNABEU, T. BIZE, E. BRIOT, YM. DAHOU, C. DEVESA (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 6.2), C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 0.3), Y. POUJET, S. WANLIN, M. ZEHAF (à partir du 3.9), B. ASTRIC (jusqu'au 2.5), A. FELICE, P. GUILLAUME, C. DEMOLY, E. PETIT, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, S. GAUTHEROT.

Mandataires : Y. GUYEN, B. ANDREOSSO, JY. PRALON, A. PARIS, E. MAILLOT, C. LIME, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (jusqu'au 6.2), D. DARD, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), P. CURIE, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI (à partir du 3.9), D. JACQUIN (jusqu'au 2.5), JP. MICHAUD, C. BOTTERON, G. GALLIOT, O. DELAGUE, P. HANUS, C. BITSCHENE, Y. DELARUE.

Délibération n°2014/002588

Rapport n°6.2 - Adhésion au Forum transfrontalier

Adhésion au Forum transfrontalier

Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2019 « Coopérations »	Montant de l'opération : 800 €
Sous réserve du vote du BP 2015 et du PPIF 2015-2019	

Résumé :

Le Grand Besançon a développé une dynamique de coopération qui lui a permis de participer à l'élaboration de la stratégie transfrontalière de l'Arc jurassien initiée par la Préfecture de région, en lien avec la Conférence transfrontalière (CTJ). C'est pourquoi l'association Forum transfrontalier, reconnue pour son rôle actif dans le développement de relations entre acteurs suisses et français, a proposé au Grand Besançon de devenir adhérent moyennant une cotisation annuelle de 800 €.

Le territoire bisontin est concerné par la dynamique franco-suisse, tant par les échanges (économiques, universitaires, sociaux, jumelages...) que par les programmes européens (INTERREG en particulier). Le Grand Besançon lui-même a signé en 2012 une Alliance avec la Ville de la Chaux-de-Fonds et a participé activement à l'élaboration de la stratégie transfrontalière initiée en 2013 par la Préfecture de Région avec le concours de la MOT, service rattaché au 1^{er} ministre.

Pour l'avenir, le développement de partenariats avec des acteurs suisses va constituer un enjeu clé pour le territoire bisontin. Cette recherche d'ouverture est affirmée comme une nécessité par les politiques et schémas régionaux (en particulier le SRADDT, schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) et par Grand Besançon 2030, document de référence de l'agglomération bisontine. En outre, le nouveau programme INTERREG 2014-2020 s'avère être un levier potentiel de soutien aux coopérations avec la Suisse.

L'association *Forum transfrontalier Arc jurassien* est maintenant un outil reconnu de la mise en relation entre acteurs suisses et acteurs français de l'Arc jurassien. Elle a proposé au Grand Besançon, en regard de son ouverture à la coopération transfrontalière, de devenir adhérent à ce Forum.

Créée en 2007, l'association a pour but d'utilité publique de promouvoir et de développer la coopération transfrontalière entre la Suisse et la France de part et d'autre de la frontière de l'Arc Jurassien. Ses actions consistent à sensibiliser les Autorités, les Organisations et les citoyens de mettre en débat public des projets, de produire et de diffuser des orientations d'aménagement. Le Forum transfrontalier Arc jurassien peut conduire ses activités en partenariats thématiques, opérationnels ou financiers avec d'autres organisations suisses ou françaises. Peuvent être admis comme membres actifs les collectivités publiques et privées, ainsi que toutes les personnes physiques et morales. L'adhésion annuelle (cotisation) pour une structure telle que le Grand Besançon est de 800 € (1000 CHF). Actuellement, son président est Jacques-André Tschoumy (Neuchâtel) et Alexandre Moine (Besançon, universitaire au laboratoire de géographie – Théma).

L'adhésion au Forum transfrontalier présente un intérêt car il constitue un espace de dialogue et de rencontre avec des acteurs suisses et parce qu'il constitue un outil de ressources sur les problématiques qui unissent nos territoires de part et d'autre de la frontière.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2015 et du PPIF 2015-2019, se prononce favorablement sur l'adhésion du Grand Besançon au Forum transfrontalier de l'Arc jurassien, moyennant une cotisation annuelle de 800 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 7 OCT. 2014